ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE
à PLENEUF-VAL-ANDRE (AVA)
Siège social : 19 rue du Gros Tertre 22370 Pléneuf-Val-André
ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

Pléneuf Val-André le 27 novembre 2022

Synthèse de la réunion publique du 17 novembre 2022
Salle du Guémadeuc

Cette réunion organisée par l'équipe municipale (majorité) avait pour but de répondre aux questions des Pléneuviens sur les sujets relevant de l'intérêt général. Ces questions devaient être adressées en mairie pour le 14 novembre. Une soixantaine de personnes étaient présentes. La réunion s'est déroulée en deux phases : **un long discours de monsieur le maire et quelques réponses aux questions posées.**

Il nous a été projeté sur écran le **programme de la campagne municipale**. Document dont le contour imprécis permet de ne heurter personne. Il a été demandé en fin de séance si cette **présentation serait mise sur le site de la mairie, la réponse a été négative.**

Pendant plus d'une heure trente nous avons entendu monsieur le maire faire l'apologie de ses actions. Nous **aurions aimé entendre ses adjoints présenter les projets réalisés et ceux à venir.**

Nous avons malgré tout relevé quelques points positifs :

Monsieur le maire a enfin **reconnu que l'association AVA était agréée au niveau de la préfecture depuis 1980**. Il a lu une partie de l'agrément en omettant sans doute involontairement la totalité du but de l'association qui est de « **préserver et promouvoir la qualité de la vie des habitants de Pléneuf Val-André dans les domaines qui touchent à l'urbanisme, l'environnement, les sites et les nuisances** ». Il est rappelé que **l'urbanisme est l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement.** L'association n'est pas agréée au plan national au titre de l'environnement mais peut sur le territoire de la commune et communes limitrophes agir dans ce cadre.

A la question êtes-vous prêt à **appliquer dans son intégralité la Charte de concertation mise en place par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement** monsieur le maire à répondu par l'affirmative en ajoutant « **pour les projets importants et non privés** ».

Reste à savoir comment sera déterminé l'importance du projet. Concernant les projets privés nous pouvons agir, pour exemple : la construction d'un immeuble d'un volume et d'une hauteur trop importants en contradiction avec l'existant environnant peut faire l'objet d'un recours.

A la demande d'**être associée à l'aménagement du parc de l'Amirauté et du parking la réponse a été positive**, nous en prenons bonne note.

A la question **serons-nous associés à la modification ou à la révision du PLU ? La réponse est oui.** Nous n'avons pas compris totalement les évolutions qu'il désire apporter au PLU. Il sera nécessaire de **préciser s'il s'agit d'une révision générale, d'une révision simplifiée, d'une modification ou d'une modification simplifiée.**

Divers

A la question où en sommes-nous concernant le **bâtiment de la capitainerie** ? Sa réponse a été évasive, « je n'étais pas pour ce projet – nous allons l'abandonner pour des raisons financières... » Nous tenons à préciser que le permis de construire a bien été signé par le maire. Un **recours gracieux est en cours** demandant son annulation et donc des délais sont à respecter pour le recours contentieux. Il est indispensable d'éclaircir cette situation et de retirer officiellement ce permis de construire.

Le maire a soulevé le problème des **logements sociaux sur la commune**. Nous pensons que la question est sommes-nous encore considérés comme ville isolée par manque de transports en commun. A-t-il été demandé à la commune de justifier de ce classement ?.

Protection des arbres et choix des essences : Il déclare **vouloir protéger les arbres sur l'ensemble de la commune. Nous sommes surpris de cette réponse puisque le maire** a fait abattre plus de 90 arbres adultes en pleine période de nidification ! Pour classer ces arbres il faudra qu'il **précise d'abord les critères de classement** (ex : essences, hauteur, circonférence du tronc à une hauteur de 1,5 m du sol...).

Il désire **remplacer des arbres par des palmiers,** qui ne sont pas des arbres mais des plantes géantes. En effet ils ne possèdent pas de tronc mais une tige (stipe). Ils ne sont pas composés de bois et n'ont pas de cernes de croissances. De plus nos oiseaux ne feront pas de nids dans ces monocotylédones.

Un arbre absorbe le carbone pendant la photosynthèse et le stocke pour la vie de l'arbre, il absorbe également grâce à ses feuilles les particules en suspension dans l'air. Un palmier moyen absorbe 2,5 kg de C02 par an, un arbre peut en séquestrer 25 kg. La Floride abandonne ses palmiers pour lutter contre la crise climatique au profit d'arbres. De plus les palmiers produisent des aérosols polluants.

Selon les experts internationaux « planter des arbres pour éliminer le dioxyde de carbone est un élément essentiel de l'atténuation du changement climatique. Mais **il est important de savoir quels arbres nous plantons et de mettre d'avantages l'accent sur la sauvegarde des arbres âgés que nous avons déjà ».** Il faut développer la **plantation d'arbres d'ombrages** tels que chênes de Virginie, frêne, orme, sycomore, tilleuls... éviter des alignements d'une même espèce, en cas de maladie ils peuvent succomber en masse (ce qui est le cas pour les palmiers de Nice).

Monsieur le maire aurait l'intention de **planter des palmiers boulevard Kennedy** (donc d'entreprendre de nouveaux travaux et de destruction de parties dernièrement goudronnées) et **rue de l'Amiral Charner à la place des tilleuls**. Cela me semble peu raisonnable. Les Pléneuviens

doivent se prononcer sur ces projets. Nous invitons nos adhérents qui ne sont pas en accord avec ces projets de remplacement d'arbres par des palmiers d'en informer monsieur le maire par courrier ou mail.

A la question du devenir de la **villa des Pommiers** et de son jardin attenant monsieur le maire à répondu qu'il n'était au courant de rien. Nous prenons bonne note.

Une participante à la réunion a soulevé le problème de circulation en partie Sud-Ouest du port de Dahouet (chemin de la Sancie, chemin du Bignon, rue des Salines) ; **il convient d'ajouter le danger des carrefours rue du Lest, rue du Pont Neuf – rue du Pont Neuf, rue du port et quai des Terres Neuvas). Certains de nos adhérents ont posé cette question en de multiples occasions sans jamais recevoir de réponse précise.**

La rue du Port fera l'objet d'un aménagement comprenant des voies piétonnes, des voies cyclables et des voies pour les véhicules. Nous attendons de prendre connaissance du projet qui sera certainement porté par le département (route départementale), par LTM et la commune.

Concernant le projet **de la piscine** en liaison avec Lamballe Terre et Mer les raisons de son abandon données par monsieur le maire ont été compliquées. Un projet de piscine au niveau de la commune reste d'actualité. Nous attendons d'en prendre connaissance.

Monsieur le maire a reproché au président et au vice président de l'AVA d'être trop transparents avec leurs adhérents. N'est-ce pas le rôle des responsables d'une association que de donner l'ensemble des renseignements à ses adhérents afin qu'ils puissent se prononcer pour ou contre un projet ? En faisant le contraire, nous deviendrions partiaux, ce que nous combattons.

Un point positif, la porte de la concertation semble s'entrouvrir. Nous en profitons pour lui demander que nous soyons présents à la commission travaux qui doit avoir lieu en fin d'année ou de nous adresser une copie de la présentation des futurs projets.

Cette réunion pendant laquelle monsieur le maire s'est exprimé pendant plus 1h30 et le refus de mettre sur le site de la mairie le contenu du document projeté fait que cette synthèse est peut-être incomplète, le rédacteur s'en excuse.

Il est prévu que le président et le vice-président soient reçus par monsieur le maire à l'hôtel de ville le samedi 3 décembre 2022.

Pour le président de l'AVA M. Paul Olivier Rault
Le vice-président M. Gilbert Kersanté